

<b>LOCAUX D'HABITATION SOU MIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989</b>	<b>HONORAIRES CHARGE BAILLEUR</b>	<b>HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE</b>
Entremise et négociation	Néant	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	5 % TTC du loyer annuel hors charges	5 % TTC du loyer annuel hors charges  Selon la loi ALUR, prix maximum 8€/m <sup>2</sup> zones non tendues et 10€/m <sup>2</sup> en zones tendues.
Etat des lieux	2 % TTC du loyer annuel hors charges	2 % TTC du loyer annuel hors charges  Selon la loi ALUR, prix maximum 3€/m <sup>2</sup> .

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES</b>
Jusqu'à 149 999 €	7 % TTC
De 150 000 à 249 999 €	6 % TTC
De 250 000 € à 349 999 €	5 % TTC
De 350 000 € et au-delà	4 % TTC

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**